

	Du 1 septembre 2026 au 31 août 2027 (prix taxes en sus)
Prix pour la cotisation et agrément	
Membre étudiant	59,00 \$
Membre professionnel	255,00 \$
Membre agréé EESA jr. ou VEA jr.	255,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA	546,00 \$
Membre TCRC	546,00 \$
Membre agréé VEA et EESA	761,00 \$
Membre agréé EESA ou VEA - Renouvellement triennal	653,00 \$
Membre agréé VEA et EESA - 1 Renouvellement triennal	868,00 \$
Membre agréé VEA et EESA - 2 Renouvellements triennaux	975,00 \$
Prix pour le dépôt d'une demande d'agrément - Non remboursable	
Agrément junior (EESA jr. ou VEA jr.)	185,00 \$
Agrément complet à la fin de la période de mentorat (junior)	185,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 1 titre (EESA ou VEA)	185,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 2 titres (VEA et EESA)	370,00 \$
Certification des techniciens	185,00 \$
Prix pour la passation de l'examen* - Non remboursable	
Agrément junior (EESA jr. ou VEA jr.)	255,00 \$
Agrément complet à la fin de la période de mentorat (junior)	546,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 1 titre (EESA ou VEA)	546,00 \$
Agrément complet, sans juniorat, 2 titres (VEA et EESA)	761,00 \$
Certification des techniciens	546,00 \$
Frais d'appel	
Demande de révision de la décision à la suite à un refus d'une demande d'agrément	144,00 \$
Demande de révision des résultats d'un examen suite à un échec	76,00 \$
Reprise d'examen	50% du prix exigé pour la passation de l'examen du titre visé
Accréditation (agrément) déjà inclus dans le Prix pour la cotisation et agrément	
EESA ou VEA ou Tech	291,00 \$
Deuxième titre	214,00 \$
Renouvellement triennal	107,00 \$

* Payable au moment de la réception de la lettre d'admission à l'examen. Le prix inclut la cotisation et l'agrément pour l'année débutant le 1 septembre 2026. Advenant un échec, le demandeur sera considéré "membre professionnel" pour une période de 1 an.